

Envoi par courriel et par télécopie : 418 644-8960

Québec, le 22 décembre 2010

Monsieur Louis Madore  
Direction des affaires régionales de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
1685, boulevard Wilfrid-Hamel, bureau 1.14  
Québec (Québec) G1N 3Y7

**Objet :   Projet de parc éolien Massif du Sud  
          Questions complémentaires du 22 décembre 2010 (DQ5, n<sup>os</sup> 1 à 3)**

---

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 7 janvier prochain à midi, compte tenu des travaux de la commission et de la deuxième partie de l'audience qui débutera le 24 janvier prochain consacrée à l'audition des mémoires.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

**Questions du 22 décembre 2010 transmises au MRNF (DQ5, n<sup>os</sup> 1 à 3)**

---

1. Dans l'éventualité de la réalisation du projet de parc éolien et dans le contexte de l'évaluation des impacts cumulatifs, le Ministère peut-il garantir la protection du territoire du Massif du Sud contre toute exploration et exploitation reliées aux domaines pétroliers et miniers?
2. L'article 8 de l'entente de délégation de gestion (DB40) demande que la somme qui serait allouée en guise de redevance pour les éoliennes soit utilisée pour des activités et des interventions de mise en valeur du parc régional du Massif-du-Sud. Comment sont-elles définies et quelles pourraient être ces activités et ces interventions?
3. Quelles mesures entend prendre le MRNF pour assurer la protection des chauves-souris advenant que le projet soit autorisé?